



10 ans de garantie sur le système pour piscines

LATICRETE® Europe S.r.l a socio unico

DS-230.10P.EU-1225

For the Builders of a
Better World™

Le système LATICRETE® offre une garantie complète sur ses produits : en choisissant nos systèmes pour votre projet, vous bénéficierez de la valeur et de la tranquillité d'esprit qu'offre la garantie des solutions LATICRETE®

document. Les garanties implicites de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier sont exclues.

APPLICATIONS	PRODUITS
Produits de ragréage	211 POWDER mélangé avec 8510 BONDING ADMIX - SKIM
Imperméabilisants	- HYDRO BAN® 9235 WATERPROOFING MEMBRANE - AQUA BARRIER - AQUA BARRIER RDY TOP
Produit d'imperméabilisation spécifique pour les phares, les décharges, les drains, etc.	LATAPOXY® WATERPROOF FLASHING MORTAR
Colles	211 POWDER mélangé avec 4237 LATEX ADDITIVE 211 POWDER mélangé avec 73 CRETE ADMIX 345 SUPER FLEX 345 RAPID S 335 MAXI S 335 SUPER FLEX 254 PLATINUM - LATAPOXY® 300 ADHESIVE* - LATALASTIK*
Mortiers-joints	- SPECTRALOCK® PRO PREMIUM GROUT - SPECTRALOCK® PRO PREMIUM TRANSLUCENT GROUT - SPECTRALOK IG 2000
Mastics	LATASIL avec LATASIL PRIMER

*L'utilisation des colles réactives LATAPOXY® 300

GARANTIE LIMITÉE

Sous réserve des conditions et limitations énoncées ci-dessous, LATICRETE® Europe Srl a socio unico garantit que les produits énumérés dans le présent document sont exempts de défauts de fabrication et ne se détérioreront pas au cours de leur utilisation normale et prévue dans les piscines et fontaines pendant une période de dix (10) ans à compter de la date d'installation, si celle-ci est effectuée conformément aux spécifications prescrites par LATICRETE® Europe Srl et aux lignes directrices du secteur pertinent.

Les matériaux de LATICRETE® Europe Srl sont garantis conformes au règlement sur les produits de construction (UE) n° 305/2011 et aux normes européennes (EN) en vigueur.

Pour que cette garantie limitée soit valable, les applications qui composent l'installation doivent être réalisées avec les produits énumérés dans le présent document, en tout ou en partie selon les besoins, pour chaque application (voir tableau).

Veuillez vous référer aux fiches techniques des différents produits pour des directives spécifiques.

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ

Cette garantie limitée remplace toute autre garantie, expresse ou implicite. Il n'existe aucune garantie, expresse ou implicite, y compris celles basées sur des échantillons ou des déclarations orales, allant au-delà de la description contenue dans le présent

RECOURS EXCLUSIF

Le seul et unique recours en cas de violation de cette garantie limitée est le remplacement de la seule partie spécifique de l'installation qui s'est avérée défectueuse**. LATICRETE® Europe Srl paiera le remplacement de ses propres produits et le remplacement des matériaux de finition, ainsi que la main-d'œuvre pour l'installation de remplacement, et rien de plus, calculé sur une base de mètres carrés, pour le remplacement par rapport au prix d'achat initial de la partie à remplacer. LATICRETE® Europe Srl ne paiera pas le remplacement d'une partie de l'installation dont la défectuosité n'a pas été prouvée.

Si le seul et unique recours décrit ci-dessus n'atteint pas son objectif essentiel, la responsabilité de LATICRETE® Europe Srl sera limitée à la valeur monétaire, basée sur la surface (mètres carrés), du prix d'achat initial de la partie à remplacer.

**** REMARQUE :** l'efflorescence est une condition normale du mortier-ciment Portland et n'est pas une condition de défectuosité.

EXCLUSIONS

LATICRETE® Europe Srl n'est pas responsable :

- des défauts et/ou anomalies constatés sur les produits qui ne sont pas dus à la qualité des produits eux-mêmes mais à leur mauvaise utilisation par l'Acheteur et/ou ses ayants droit ;
- du traitement non conforme aux instructions de LATICRETE® Europe Srl et aux lignes directrices du secteur pertinent. Les fissurations dues à des mouvements structurels, à une déflexion excessive ou à d'autres défaillances du support ne sont pas non plus couvertes.
- de tout dommage accessoire ou indirect, y compris les pertes dues à des retards, causés par l'acheteur ou par toute autre personne.

En particulier, LATICRETE® Europe Srl n'accepte pas les réclamations ou les plaintes liées aux situations décrites ci-dessus.

ABSENCE DE CESSION

La présente garantie n'est ni transférable ni cessible.

COMMENT EFFECTUER UNE RÉCLAMATION

Pour faire une réclamation au titre de cette garantie limitée, vous devez en informer LATICRETE® Europe Srl par écrit dans les trente (30) jours suivant la découverte du défaut de fabrication présumé. À la discrétion de LATICRETE® Europe Srl il peut vous être demandé, pour que votre demande soit examinée, de fournir une preuve d'achat et d'utilisation du produit.

Adressez votre demande à :

LATICRETE® Europe Srl a socio unico Via Paletti, snc, 41051

Castelnuovo Rangone MO, Italy A l'attention de : Ufficio Assistenza Tecnica

INFORMATIONS TECHNIQUES

L'assistance technique et les informations sont disponibles en appelant ou en envoyant un e-mail au service technique de LATICRETE® Europe Srl :

Téléphone : +39 059 535540

E-mail : technicalservices@laticreteeurope.com